

À l'attention de Mor propriétaire.

Objet : Dispense à la certification PEB d'unité résidentielle située Rue du Mont Garni 2 à 7331 Saint Ghislain.

La présente fait suite à votre demande concernant l'octroi d'une dispense à la certification PEB d'unités résidentielles de l'unité située :

Rue du Mont Garni 2 à 7331 Saint Ghislain.

Après analyse du reportage photographique et de la description que vous nous avez communiqués, il apparaît que :

- la construction ne répond plus en l'état à la définition de bâtiment tel que visé à l'article 2, 2° ni à la définition d'unité PEB résidentielle à l'article 2, 3° et à l'article 2, 4° du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments.

En conséquence, et pour autant que :

- le bâtiment ne fasse pas l'objet de travaux qui auraient un impact sur l'interprétation que nous donnons d'ici la signature d'un contrat de location ou d'un compromis de vente (ou, à défaut de compromis, d'ici la signature d'un acte notarié),
- aucun nouvel élément ne nous soit fourni qui serait de nature à remettre en cause notre interprétation,

le bien ne doit pas disposer d'un certificat PEB d'unité résidentielle.

L'interprétation donnée ne vaut que pour le bâtiment dont l'adresse est spécifiée ci-dessus.

Veillez à conserver ce mail au format papier et/ou électronique en cas de contrôle ultérieur par le Service Public de Wallonie.

Je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sébastien Wouters



CONTACT

Département de
l'Énergie et du Bâtiment
durable
Direction du Bâtiment
durable
Rue des Brigades
d'Irlande, 1
5100 JAMBES
Tél. : +32 (0)81 48 63 65
Fax : +32 (0)81 48 63 03

VOTRE GESTIONNAIRE

Sébastien Wouters
Tél. : 081 48 64 52
sebastien.wouters@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Numéro :
Nos références :
TLPE/DEBD/DBD/SW/Dispense/20240611/01